

ANNECY, LE LUNDI 21 NOVEMBRE 2022

**VOIRIE**

## Le Conseil départemental de la Haute-Savoie déclenche son dispositif « viabilité hivernale »

En Haute-Savoie, le Conseil départemental gère un réseau routier de plus de 3 000 km, situé entre 250 et 1 800 m d'altitude. Jusqu'au 15 mars, l'ensemble du réseau départemental est sous haute surveillance. Ainsi, 7 jours/7, près de 450 agents du Département se relaient pour effectuer des patrouilles, surveiller les points sensibles du réseau, observer la formation de givre ou de verglas et déclencher les opérations de salage et de déneigement.

Dans un département de montagne, caractérisé par des axes routiers fortement exposés, supportant pour les uns l'accès aux stations de ski, pour les autres un important trafic pendulaire, le déneigement et la lutte contre le verglas mobilisent chaque hiver des moyens matériels et humains importants pour que les automobilistes puissent se déplacer dans les meilleures conditions de sécurité. Aujourd'hui, ces interventions prennent en compte le développement durable. L'enjeu est en effet de **saler mieux et moins pour protéger les milieux naturels, sans pour autant remettre en cause la sécurité des usagers.**

Un objectif atteint en formant les agents, en réorganisant les circuits de déneigement ou encore en utilisant des matériels plus performants, recourant par exemple à des outils mesurant la salinité résiduelle sur la chaussée, le taux d'humidité, la température, et permettant de doser plus justement les quantités de sel en fonction des risques de verglas. Il n'y a ainsi plus de salage systématique des chaussées pendant l'épisode neigeux mais un raclage soigné de la neige, le salage intervenant désormais après la fin des précipitations, pour lutter contre le verglas. En moyenne, ce sont **22 000 tonnes de sel qui sont répandues par hiver contre 43 000 tonnes avant 2009.**

### Equipements obligatoires :

Dans le cadre de la loi montagne II, **du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars**, les véhicules circulant en Haute-Savoie doivent être munis de l'un de ces équipements pour améliorer la sécurité des usagers :

- 4 pneus hiver (véhicules légers) : homologués 3PMSF ou M+S,
- chaînes ou autre dispositif amovible (chaussettes...) : au moins pour 2 roues motrices.

Deux panneaux sont installés aux entrées et sorties des zones de montagne où l'obligation d'équipements est en vigueur.

### La viabilité hivernale en chiffres :

- > **55** CERD et points d'appui,
- > **154** camions et chasse-neiges,
- > **148** circuits,
- > **450** agents mobilisés 7 jours/7 :
  - dès 3h du matin, avec les patrouilles,
  - de 6h à 21h sur le réseau principal (étendu de 5h à 22h pour le réseau principal avec le plus fort trafic), soit sur 2 000 km,
  - et de 8h à 19 h sur le réseau secondaire (875 km).
- > **22 000 tonnes** de sel utilisées en moyenne chaque hiver (contre 43 000 t avant 2009)
- > **+ de 140 M€** pour l'aménagement, l'entretien et la sécurisation des routes départementales

### CONTACTS PRESSE

Responsable Presse

**Perrine LODS**

06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse

**Leslie GROS**

04 50 33 49 89

media@hautesavoie.fr

hautesavoie.fr/espacepresse

@htesavoiepresse